

Motion approuvée par le comité syndical du 8 juillet 2014

Le Parc naturel régional est fortement impacté par le survol d'hélicoptères depuis le transfert de l'école de pilotage d'hélicoptères de l'aéroport de Saint-Cyr-l'Ecole à l'aéroport de Toussus-le-Noble. Le trafic correspondant à la découverte touristique du territoire a également beaucoup progressé.

Le Comité syndical du Parc naturel s'oppose au vol intempestif d'hélicoptères correspondant soit à des vols de loisirs (baptêmes de l'air) soit à de l'écologie dont les parcours sont particulièrement pénibles pour les habitants en raison de leur longueur et de leur caractère stationnaire.

Les prévisions de limitation de survol des zones denses, de report de trafic sur Toussus-le-Noble, de l'augmentation de l'activité hélicoptère, de la publicité faite pour le développement des vols touristiques au-dessus de la vallée de Chevreuse sont inacceptables.

Le Comité syndical du Parc naturel régional soutient la démarche de l'Union des Amis du Parc et celles des communes qui ont également voté des motions s'opposant au survol des hélicoptères afin de préserver la qualité de vie de leurs populations et la quiétude de l'aire protégée constituée par le PNR.